



## COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 28 JANVIER 2019 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 19 - Pouvoirs : 0 - Votants : 19 - Majorité absolue : 10

Date de convocation du conseil municipal : 22 janvier 2019

Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 janvier 2019

### Étaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Patrick FEVRE, Adjoints,

Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Maryse MOINEREAU, Isabelle LERAY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Benoît PACAUD, Ludovic LE GOFF, Stéphane ANDRE, Meggie DIAIS, Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUÉDEL, Vanessa ANDRIET, Germaine LEBRUN.

### Étaient excusés

Séverine MARCHAND, Josette LADEUILLE dont le pouvoir à Pierre-Louis GELY n'est pas recevable en raison de l'absence de ce dernier, Ollivier LERAY, Bruno MARCANDELLA, Jean GÉRARD,

### Étaient absents

Pierre-Louis GELY, Catherine DAUVE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggie DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **FINANCES**

Subvention DETR : travaux rue des Ajoncs

Subvention DSIL : travaux d'extension du cimetière

### **AFFAIRES FONCIERES**

Vente d'une emprise communale : parcelles AW 344 et AW 345

### **VOIRIE**

Concession de places de stationnement parking de l'Océan

Dénominations de voies

### **RESSOURCES HUMAINES**

Recrutements saisonniers

### **INTERCOMMUNALITE**

Optimisation des ressources informatiques - convention de groupement de commandes

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

## **FINANCES**

### **I - 1 - 2019 / SUBVENTION DETR : TRAVAUX RUE DES AJONCS**

Vu les articles L 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget primitif communal 2018,  
Vu le report des crédits prévu sur l'exercice 2019,  
Vu la nécessité de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité de voirie « rue des Ajoncs »,  
Vu l'éligibilité du projet à la dotation d'équipement des territoires ruraux,  
Vu le coût prévisionnel de l'opération estimé 412 000 € HT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- S'engage à inscrire les crédits complémentaires nécessaires à la réalisation de l'opération au budget 2019,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et les éventuels avenants dans la limite des crédits disponibles pour cette opération et dès lors que le montant des modifications est inférieur à 15 % du montant initial du marché
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2019
- valide le plan de financement annexé à la présente délibération (**annexe DCMI-I-2019**)

Adopté à l'unanimité

### **II - 1 - 2019 / SUBVENTION DSIL : TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE**

Vu les articles L 2334-32 à L 2334-39 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget primitif communal 2018 et les restes à réaliser 2017,  
Vu la nécessité d'étendre le cimetière communal compte tenu de l'accroissement de la population communale,  
Vu l'éligibilité du projet à la dotation de soutien à l'investissement local 2019,  
Vu le coût prévisionnel de l'opération estimé à 153 333,33 € HT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- sollicite une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2019
- autorise le Maire à poursuivre la procédure de montage de ce dossier et à solliciter toutes subventions auxquelles le projet pourrait être éligible
- valide le plan de financement annexé à la présente délibération (annexe DCM-II-1-2019)

Adopté à l'unanimité

## **AFFAIRES FONCIERES**

### **III - 1 - 2019 / VENTE D'UNE EMPRISE COMMUNALE (parcelles AW 344 et AW 345)**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant l'opportunité de vendre aux riverains l'emprise communale cadastrée AW 344 et AW 345, d'une surface totale de 52 m<sup>2</sup>, située entre le n°173 ter et n°175 boulevard de la Tara,

Considérant que cette emprise ne représente plus d'intérêt pour la commune,

Vu l'estimation des Domaines n° 2017-126v0794 en date du 2 juin 2017 fixant la valeur vénale de l'emprise à 7500 € (soit 138 €/m<sup>2</sup>),

Vu l'accord de principe trouvé avec M. et Mme SIMONETTI acheteur de la parcelle AW 344 d'une surface de 26 m<sup>2</sup>, et M. et Mme VIAUD acheteur de la parcelle AW 345 d'une surface de 26 m<sup>2</sup>, pour un prix de vente à 150 €/m<sup>2</sup>,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Emet un avis favorable à la vente des parcelles AW 344 et AW 345 auprès des riverains concernés, selon un prix de 150 €/m<sup>2</sup>.

Autorise le maire à signer tous les actes liés au transfert de propriété.

Indique que tous les frais, droits et honoraires liés au transfert de propriété seront à la charge des acheteurs.

Adopté à l'unanimité

## **VOIRIE**

### **IV - 1 - 2019 / CONCESSION PLACES DE STATIONNEMENT PARKING DE L'OCEAN**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L. 151-33,

Vu le Plan local d'urbanisme (P.L.U.) approuvé le 16 décembre 2013, modifié le 20 novembre 2017, et révisé le 29 octobre 2018,

Vu le projet du pétitionnaire de la déclaration préalable négative n°044 126 18D2178 pour la création d'un logement par changement de destination de l'immeuble sis n°37 boulevard de l'Océan sur la parcelle cadastrée BB 291,

Considérant que ce projet, pour être accepté, doit prévoir l'aménagement de deux places de stationnement,

Considérant que la configuration du terrain d'assiette du projet ne permet pas la réalisation des places de stationnement requises,

Vu la demande du pétitionnaire en date du 7 novembre sollicitant la concession de deux places de stationnement dans le parking public de l'Océan situé à moins de 300 m du projet de nouveau logement,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie en date du 10 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Emet un avis favorable à la concession de deux places de stationnement dans le parking public de l'Océan (parcelles BB 295-296) pour le projet de création d'un logement par changement partiel de destination sur la parcelle BB 291 sise n°37 boulevard de l'Océan.

Autorise le maire à signer ladite concession dont les modalités d'application seront les suivantes :

- concession pour 2 places de stationnement sur le parking de l'Océan
- durée de concession fixée à 15 ans
- redevance annuelle d'occupation du domaine public fixée à 100 € / an / place.

Adopté à l'unanimité

### **V - 1 – 2019 / DENOMINATIONS DE VOIES**

Considérant la nécessité de dénommer les voies suivantes :

- l'impasse privée qui débouche sur la rue du Pignaud entre le n°21 bis et le n°23
- la voie privée de desserte interne du futur lotissement du Clos des Raillères, accessible depuis la rue du Pont de la Briandière
- la voie privée de desserte interne du futur lotissement accessible depuis le n°5 Ter rue de l'Ormelette

Vu les propositions émises par la Commission Voirie en date du 10 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Emet un avis favorable aux dénominations suivantes :

- l'impasse privée qui débouche sur la rue du Pignaud entre le n°21 bis et le n°23 : **Impasse du Pignaud**
- la voie privée de desserte interne du futur lotissement du Clos des Raillères, accessible depuis la rue du Pont de la Briandière : **impasse des Grillons** (1 abstention)
- la voie privée de desserte interne du futur lotissement accessible depuis le n°5 Ter rue de l'Ormelette : **impasse de la Chapelle**

Dit que la présente délibération sera transmise aux différentes administrations afin d'intégrer le nom de ces voies dans leur adressage.

Adopté à l'unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **VI - 1 – 2019 / RECRUTEMENT DES RENFORTS SAISONNIERS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Considérant les besoins spécifiques résultant des activités saisonnières,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les recrutements suivants :

#### Services techniques

1 agent polyvalent à temps complet du 4 mars au 31 octobre 2019  
3 agents d'entretien polyvalents à temps complet du 1er avril au 31 octobre 2019

#### Poste de secours du Cormier

3 surveillants de baignade à temps complet, dont un chef de poste, recrutés sur le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives du 1er juillet au 31 août 2019.

#### Police municipale

1 agent de surveillance de la voie publique du 1er juillet au 28 septembre 2019.

#### Rendez-vous de l'Art

1 agent à temps non complet pendant un mois de mi-juillet à mi-août 2019.

#### Médiathèque Joseph ROUSSE

2 agents à mi-temps en juillet et août

Monsieur le maire est autorisé à pourvoir aux recrutements précités. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité

## **INTERCOMMUNALITE**

### **VII - 1 – 2019 / OPTIMISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016,  
Vu la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,  
Entendu l'exposé de monsieur le Maire,  
Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'une mission d'optimisation des ressources informatiques annexée à la présente délibération.
- autorise l'adhésion de la commune de La Plaine-sur-Mer au groupement de commandes,
- autorise monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes,
- autorise le coordonnateur, la Ville de Pornic, à procéder à l'ensemble des consultations nécessaires à la réalisation de cette opération selon les dispositions relatives aux marchés publics.

Adopté à l'unanimité

## COMMUNICATIONS DIVERSES

### 1 – 1 / ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE DEPLACEMENT DE LA DECHETERIE DE LA GENIERE

#### ► Présentation du projet :

Le projet de déplacement de la déchèterie de la Génrière est porté par Pornic Agglo.

Le site de l'actuelle déchèterie, qui se déploie sur 4300 m<sup>2</sup>, étant trop étroit pour permettre une rénovation globale, la déchèterie doit être déplacée : le site retenu est un site proche, situé à 300 m vers l'ouest, accessible depuis la route de la Génrière.

Le projet s'étend sur 23 600 m<sup>2</sup>.

Par rapport au site actuel, la circulation sur la déchèterie sera rendue plus aisée : les espaces de circulation seront plus spacieux et faciliteront les manœuvres, une boucle permettra de faire demi-tour sur le site, et des espaces d'attente permettront de désencombrer la route de la Génrière en cas d'affluence.

Le début des travaux pourraient être envisagés fin 2019, la mise en service n'interviendra pas avant 2020.

En parallèle du projet, il est envisagé l'élargissement de la portion de la route de la Génrière qui mène au site, sur une longueur de 200 m environ.

Le devenir de l'actuelle déchèterie n'est pas connu à ce jour. En tous les cas, l'évacuation des déchets et une remise en état du site seront nécessaires.

#### ► Enquête publique :

Initialement planifiée du 21 janvier au 22 février, l'enquête publique a dû être repoussée afin de sécuriser la procédure : suite à la désignation du commissaire enquêteur par le tribunal administratif, l'enquête publique devait intervenir dans un délai de 6 mois ; or ce délai de 6 mois était expiré, une nouvelle désignation était donc nécessaire.

L'enquête publique interviendra du **18 février au 22 mars**. Elle sera menée au titre du Code de l'environnement, le projet étant concerné par la législation sur les ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et la loi sur l'eau.

Le dossier d'enquête publique prévoit également un volet de déclaration d'utilité publique liée à la procédure d'expropriation : toutefois, à ce jour, tous les terrains nécessaires au projet ont reçu un accord de principe pour leur achat par Pornic Agglo.

Un dossier présentant le projet, et un registre sur lequel le public peut consigner ses observations, sera disponible en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture. Le commissaire enquêteur tiendra 5 permanences en mairie au cours de l'enquête :

- lundi 18 février : 9h00 à 12h00
- Jeudi 28 février : 13h30 à 16h30
- samedi 9 mars : 10h00 à 12h00
- mardi 12 mars : 13h30 à 16h30
- vendredi 22 mars : 13h30 à 16h30

Le public pourra également faire parvenir ses observations par mail à : [enquete.decheterieplainesurmer@gmail.com](mailto:enquete.decheterieplainesurmer@gmail.com)

La séance est levée à 22 h 00.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,  
Michel BAHUAUD